



# COMITE REGIONAL DE NORMANDIE DE TIR A L'ARC

## REGLEMENT DIVISION REGIONALE NATURE

### CHAMPIONNAT REGIONAL DE TIR NATURE PAR EQUIPE

Une DR (Division Régionale) est instituée en Tir Nature. Elle se dispute par équipes de clubs.

La possibilité est laissée de créer des équipes « entente » composées d'archers de différents clubs. Elles ne peuvent être constituées que d'archers licenciés dans un club non inscrit à la DR. Ces équipes portent le nom des clubs la composant, le maximum est logiquement de 3 clubs différents pour une même équipe sur les 3 manches.

La DR est divisée en 2 parties, appelées manches.

Certains principes restent communs aux deux manches :

- un club ne peut inscrire qu'une équipe par compétition. A chaque compétition, l'équipe peut être différente, sa composition doit être déposée au greffe avant le début des tirs. (Les archers d'une équipe « entente » doivent à chaque étape appartenir aux clubs composant l'équipe)
- Une équipe de club se compose de 3 archers hommes et/ou femmes sans qu'il y ait de conditions liées aux catégories d'âges et d'armes.
- Afin d'accueillir le plus d'équipes possibles il est maintenu un système de pondération des points par arme et de pondération féminine, elle est appliquée à la somme des scores de l'équipe.
- Le club doit réaliser l'inscription à la DR au niveau du Comité Régional via le formulaire sur le site du CRNTA, avant de participer à la première étape.
- La composition de l'équipe peut varier d'une compétition à l'autre et être modifiée jusqu'au matin du concours, elle doit être déclarée via le formulaire sur le site du CRNTA.

La 1<sup>ère</sup> manche est réalisée sur les concours sélectifs normands :

- Chaque équipe doit réaliser et déclarer au minimum 3 scores sur les concours de leur choix.
- Les archers tirent en individuel selon le règlement fédéral.
- Le score retenu est celui de la somme des scores individuels du premier départ de chaque archer de l'équipe, avec la pondération correspondant à l'arme et au genre appliqué. Le score pondéré par archer ne peut dépasser le score maximal de la discipline.
- En cas de réalisation de plus de 3 scores (3 concours), seront conservés les 3 meilleurs scores.
- Tous les concours Nature en Normandie déclarés au calendrier fédéral, pour la saison sportive en cours sont éligibles à la DR, même après la 2<sup>e</sup> manche.
- Le classement des équipes est réalisé à partir de la somme des 3 meilleurs scores d'étapes.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Points	40	36	32	28	24	20	16	12	8

La 2<sup>e</sup> manche est réalisée sur une compétition définie par la commission dans le calendrier fédéral des tir Nature en Normandie, sur la fin de saison. Ce concours devient donc support du Championnat Régional de Normandie de Tir Nature en équipes.

Le déroulement est en équipe :

- Le tir se déroulera sur le départ de l'après-midi uniquement.
- Les tirs se déroulent en équipe conformément au règlement du Tir Nature par équipe. Les 3 archers sont ensemble dans le peloton, qui sera accompagné d'une autre équipe ou de 2 archers individuels.
- Temps de tir de 2 minutes pour l'équipe, temps décompté à l'arrivée du premier membre de l'équipe au pas rouge.
- Feuille de marque commune pour l'équipe, pas de score individuel.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Points	60	54	48	42	36	30	24	18	12

### Classement final

Il est réalisé à partir du nombre de points des 2 manches de chaque équipe par la commission parcours régional. Il est réalisé à l'issue du dernier concours sélectif de la saison.

L'équipe vainqueur remporte le titre de Champion de Normandie de Tir Nature par équipe. Elle reçoit du Comité Régional un trophée symbolisant sa victoire.

Par le système de point, la 1<sup>ère</sup> manche représente 40% de l'épreuve et la 2<sup>e</sup> manche 60%

### Pondérations

Les scores par archer sont pondérés de la façon suivante :

Arc droit : + 70

Arc chasse : + 35

Arc nu : 0

Arc à poulies : -60

Arc libre : - 80

Pondération féminine : + 45 par  
archère de l'équipe

A titre informatif, les pondérations sont établies chaque année à partir du relevé des scores moyens des archers dans le quota pour le CDF de chaque catégorie.

### Modalités

Le droit d'inscription d'une équipe à la DR est fixé à 30 €uros.